

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Cession du local
commercial sis 16, rue
de la Salle – Appel
d’offres**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 novembre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

N° DE DOSSIER : 10 F 03

OBJET : CESSION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 16, RUE DE LA SALLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville est propriétaire d'un local commercial de 27 m² constituant le rez-de chaussée d'un ensemble immobilier sis 16, rue de la Salle, acquis le 22 février 1993 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption. La réhabilitation de cet ensemble, à l'exclusion du rez-de-chaussée commercial, a été confiée le 30 novembre 1998 par bail à réhabilitation de 25 ans à la Foncière d'Habitat et Humanisme.

D'abord occupé à titre précaire par un fleuriste, ce local commercial a été mis à disposition d'Habitat et Humanisme de 2005 à 2008. Il a ensuite hébergé provisoirement le commerçant installé impasse des quatre fils Aymon pendant les travaux du gymnase des Ecuyers.

Depuis le départ de ce dernier, le local reste inoccupé. Sa situation, dans une rue très commerçante et fréquentée, à la sortie du RER, en fait un emplacement commercial stratégique qu'il est souhaitable de valoriser.

La Ville envisage de céder ce local au plus offrant sur la base de l'avis de France Domaine en date du 30 septembre 2010, avec une estimation de 150 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le local sis 16, rue de la Salle au plus offrant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- céder le local sis 16, rue de la Salle au plus offrant,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines